



LEGENDE

- ZONE ROUGE : Zone d'aléa de grande ampleur de chutes de blocs/pierrres
- ZONE ROUGE : Zone d'aléa de grande ampleur dû à un aléa autre que la chute de blocs/pierrres
- ZONE ROUGE : Zone d'aléa de grande ampleur dû à un aléa de chute de blocs/pierrres et au moins un autre aléa
- ZONE BLEUE : Zone d'aléa limité de niveau fort soumise à des mesures de prévention
- ZONE BLEUE : Zone d'aléa limité de niveau faible à moyen soumise à des mesures de prévention

Eb : Eboulement en masse, de blocs ou de pierres
 Ep : Chute de pierres
 G : Glissement
 R : Ravinement
 * : cf règlement (pièce n°2.2)

ZONE NON REGLEMENTEE



2.1b

PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE TENDE

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES RELATIF AUX MOUVEMENTS DE TERRAIN

PLAN DE ZONAGE
Fond cadastral

Frédéric MAC KAIN

PLANCHE 2

Echelle : 1/5000 Juillet 2016

PRESCRIPTION DU PPR : arrêté du 19 JUILLET 2010
 DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 OCTOBRE 2015
 ENQUÊTE DU : 1ER FÉVRIER 2016 AU : 4 MARS 2016
 APPROBATION DU PPRN : 12 JUIL. 2016

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
 SERVICE EAU - RISQUES

Direction territoriale Méditerranée